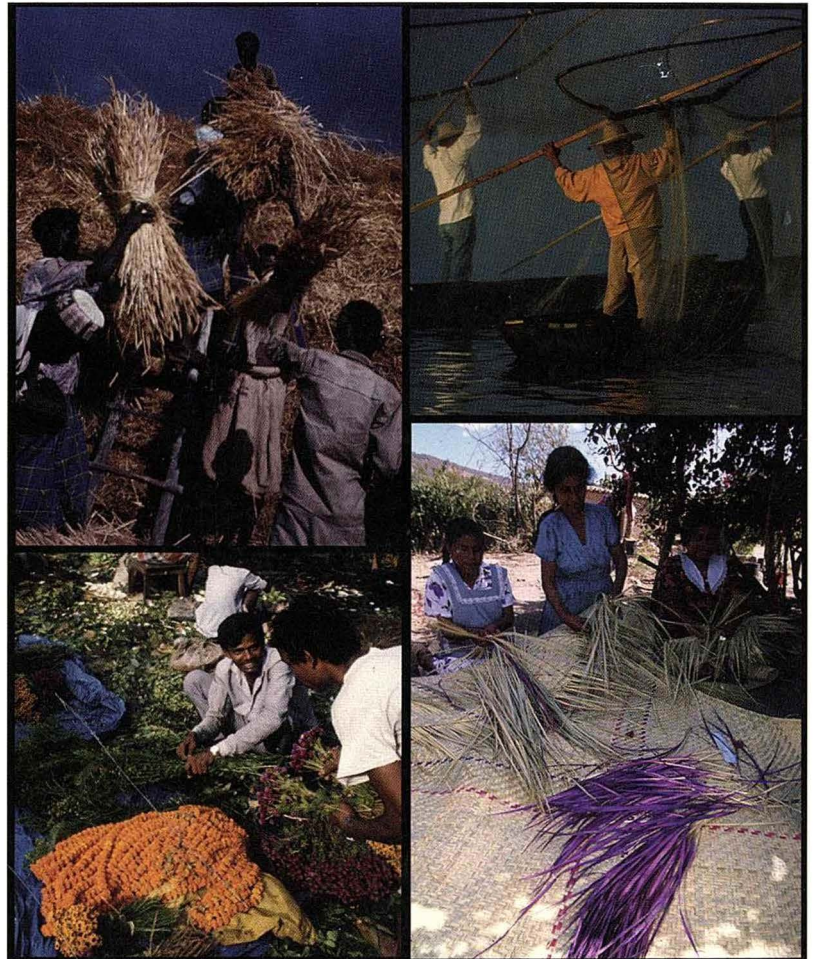


Organisations paysannes

Leur contribution au renforcement
des capacités rurales et à la réduction
de la pauvreté



Institutions collaboratives

**Agriterra
CECI
CIRAD
Club du Sahel
INERA
Inter-Réseaux**

Rédacteurs
Pierre Rondot
Marie-Hélène Collion

Coorganisé par la
Fédération internationale des producteurs agricoles
et la
Banque Mondiale

et financé par la
France et les Pays-Bas

Les Questions Traitées

Des enjeux, des objectifs et des ambiguïtés

*Marie-Rose Mercoiret, Bara Goudiaby, Silvio Marzaroli,
Diogou Fall, Samba Gueye, et Jean Coulibaly*

L'organisation est indispensable au fonctionnement de l'agriculture familiale et les paysans n'ont pas attendu les institutions de développement pour s'organiser. Dans toutes les sociétés rurales, on trouve encore aujourd'hui des formes d'organisation héritées du passé, plus ou moins vivaces selon les lieux, qui ont pour objectif de réduire les multiples aléas qui pèsent sur l'activité agricole, de sécuriser les conditions de production, de faire face aux pointes de travail, etc. Ces organisations sont des instruments dont se sont dotées les sociétés rurales pour "régler les relations" entre leurs membres en ce qui concerne aussi l'accès aux moyens de production (terre, eau, etc), le calendrier agricole, les pratiques techniques, etc. A vocation interne, elles permettent de prévenir et de résoudre les conflits entre les membres de la société locale; dépendantes des autres formes de contrôle social, leur fonctionnement est marqué par les rapports de force qui existent au sein de la société.

Ainsi que le note Haubert et Bey (1995), il est important de souligner que les organisations paysannes nouvelles, dont il est question dans cet atelier, sont d'une "nature radicalement différente"; elles n'ont pas pour fonction "la régulation des relations internes aux groupes concernés..." mais leur

"fonction essentielle est d'organiser les relations avec l'extérieur". Ce sont donc des structures d'interface conçues selon les cas:

- Comme un moyen de faciliter/accélérer l'intégration des ruraux au marché et à la société globale;
- Comme un moyen d'améliorer les relations des sociétés rurales avec leur environnement (marché, société globale).

Les organisations paysannes sont donc (ou se veulent) des structures d'intermédiation entre les producteurs ruraux et les autres acteurs qui agissent dans leur environnement économique, institutionnel et politique. Il s'agit de ce fait de structures "métissées" dans lesquelles s'articulent, selon des modalités toujours particulières, deux types de logiques et deux "systèmes de sens" (Olivier de Sardan, 1994).

Elles se construisent généralement autour de deux types d'enjeux:

- D'une part, la création/gestion des services devenus nécessaires aux producteurs du fait de la modernisation des techniques (approvisionnement en intrants, en matériel agricole, crédit) et de leur intégration au marché (commercialisation des produits);
- D'autre part la représentation et la défense des intérêts des producteurs vis à

vis des autres acteurs économiques et institutionnels et de l'état.

Des conceptions différenciées de l'organisation

L'histoire des organisations paysannes, structures d'interface entre les producteurs ruraux et leur environnement, est aussi ancienne que le "développement"^(1). Depuis des décennies les différentes options (officielles et officieuses) de développement qui se sont succédées s'accompagnent de la promotion, par les intervenants extérieurs, de modèles spécifiques d'organisation des producteurs (coopératives, groupements, associations) dont les modalités d'adhésion, les objectifs et les règles de fonctionnement se sont inspirées et s'inspirent encore de références largement étrangères aux sociétés concernées.

Ces organisations de producteurs sont conçues, au moins dans un premier temps, comme le relais des intervenants extérieurs et comme un moyen d'atteindre des objectifs souvent définis par l'extérieur, parfois sans (grande) concertation avec les ruraux concernés. Parfois simples courroies de transmission de "messages" élaborés par les acteurs institutionnels, les organisations ainsi mises en place peuvent aussi avoir une ambition plus large. Elles peuvent être un moyen de réduire les tensions et les contradictions engendrées par l'intervention au sein des groupes sociaux concernés; elles peuvent aussi devenir un cadre, codifié certes par l'intervenant extérieur, mais dans lequel s'établit le dialogue entre des représentants des ruraux et les organismes de développement.

Les organisations paysannes de ce type ont été (et demeurent dans nombre de cas) très nombreuses. Elles se rattachent à une conception de l'organisation que l'on peut qualifier de "fonctionnelle" (Farrington 1994) ou encore d'instrumentale: l'organisation est

en effet perçue comme un instrument susceptible d'orienter le changement au sein des unités de production familiales, de faciliter la diffusion des messages élaborés par les organismes de développement et d'accélérer leur adoption par les producteurs.

Les groupements de producteurs mis en place par les sociétés cotonnières en Afrique francophone en fournissent une bonne illustration.

Au Mali notamment, la mise en place des associations villageoises chargées de la commercialisation primaire du coton (marchés autogérés) a d'abord permis de restaurer la confiance entre la société cotonnière et les producteurs, qui était indispensable au bon fonctionnement de la filière. Progressivement, les ressources générées par la commercialisation ont permis aux associations d'investir dans le secteur économique mais aussi dans des équipements d'intérêt général, réduisant ainsi les tensions que pouvait engendrer le renforcement de la stratification sociale favorisé dans certains cas par la culture du coton. Enfin, la société cotonnière a pu transférer aux associations mises en place des fonctions coûteuses en temps et en ressources (gestion des intrants et du crédit, puis collecte de données statistiques, etc.).

La conception "fonctionnelle" ou instrumentale des organisations paysannes est très largement dominante chez la plupart des acteurs institutionnels. De façon quelque peu caricaturale, on pourrait dire que l'intérêt des intervenants extérieurs pour les organisations paysannes est fonction des avantages comparatifs qu'elles leur semblent présenter pour atteindre les objectifs qui sont, pour eux, prioritaires. Ces avantages peuvent être appréciés en termes de rapport coût/efficacité (le recours aux organisations paysannes permettant dans certains cas de réduire les "coûts de transaction") mais aussi en terme d'équité, de pérennisation des résultats obtenus, etc. A cet égard, l'intérêt accru que certains acteurs institutionnels

portent actuellement aux organisations paysannes, perçues comme pouvant améliorer les performances des services agricoles, s'inscrit dans cette logique (cf infra).

Dans d'autres cas, la logique qui sous-tend la construction d'organisations paysannes est autre: l'organisation est en effet (ou se veut) une réponse des ruraux aux perturbations qui affectent leur environnement. L'organisation émerge au sein de la société locale, à l'initiative d'acteurs particuliers, autour d'enjeux techniques, économiques, sociaux ou culturels et elle se structure autour d'objectifs plus ou moins précisément définis et d'un projet global ou sectoriel diversement construit. L'organisation est en quelque sorte une réaction collective de la société rurale, qui traduit la volonté de paysans (minoritaires) de «prendre la parole» (Hirschman), de reprendre l'initiative, de se faire reconnaître comme des partenaires à part entière par les autres acteurs du développement.

Le mouvement associatif en Afrique de l'ouest: les groupements NAAM du Burkina Faso, associations sénégalaises fédérées au sein de la FONGS, du CNCR, la FUPRO au Bénin et nombre d'organisations latino-américaines combinant des fonctions d'appui aux agriculteurs avec une fonction de représentation et de défense des intérêts des producteurs peuvent entrer dans cette catégorie (Comisión Nacional de Fomento Rural en Uruguay, UNORCA au Mexique, CONAIE en Equateur, CONTAG, centrales d'associations au Brésil et tant d'autres...).

Dans les faits cependant le clivage entre les deux types d'organisations est loin d'être net. Des organisations promues de l'extérieur, dans une optique «instrumentale», acquièrent progressivement des savoirs, des savoir-faire, des outils, qui favorisent leur autonomisation vis à vis de leurs tutelles.

Ainsi, le SYCOV au Mali est le «fruit inattendu» de l'action menée par la CMDT en matière d'appui aux associations villageoises qu'elle a promues: l'alphabétisation des

villageois, la formation des responsables paysans à l'exercice des tâches spécifiques qui leur étaient assignées ont permis à certains producteurs d'acquérir des connaissances et des compétences que certains d'entre eux (là encore minoritaires au départ) ont voulu utiliser au-delà du cadre qui leur avait été initialement tracé.

«Le comment faire a engendré le pourquoi faire» selon les mots du premier président du SYCOV et l'instrument de modernisation technico-économique qu'étaient les associations villageoises a donné naissance à une structure fédérative de type syndical qui a représenté les producteurs dans le cadre du contrat de plan signé aussi par l'Etat et la société cotonnière.

Les organisations qui traduisent la volonté des paysans de s'affirmer en tant qu'acteurs du développement ont, pour leur part, plus ou moins de difficultés selon les cas, à formuler des propositions originales et à les négocier. Soucieuses d'obtenir des résultats concrets, ne serait-ce que pour renforcer leur crédibilité interne et externe, elles nouent des relations de partenariat avec les acteurs extérieurs et sont de ce fait amenées à composer avec les modèles véhiculés par les acteurs dominants. Il arrive ainsi qu'elles soient «instrumentalisées» dans le cadre de collaborations auxquelles elles adhèrent par nécessité (avoir accès à des ressources) ou encore que leurs responsables reproduisent à l'égard des adhérents de base certains comportements qu'ils critiquaient chez les intervenants extérieurs.

Les acteurs institutionnels et les organisations paysannes: intérêt permanent mais diversité des attentes

L'attention renouvelée qui est accordée aujourd'hui aux organisations paysannes par les acteurs institutionnels repose sur des facteurs multiples, qui se combinent souvent, et elle n'est pas exempte d'ambiguïtés.

- L'organisation paysanne est parfois perçue comme un *acteur de substitution* sur lequel les bailleurs de fonds notamment misent, parce que les autres acteurs (services publics ou parapublics, opérateurs économiques privés, etc.) n'ont pas répondu aux attentes dont ils étaient l'objet. Ainsi, le recours aux organisations paysannes peut sembler indispensable pour combler les vides créés par le désengagement de l'Etat, quand le secteur privé marchand tarde à prendre la relève (pour des fonctions peu rentables, quand le marché est irrégulier et peu solvable, dans des zones à faible potentiel agroécologique, etc.). A noter que les organisations paysannes peuvent alors plus ou moins rapidement perdre de leur attrait et se voir préférer d'autres acteurs: les entrepreneurs individuels (paysans reconvertis ou néo-ruraux) par exemple.
- Dans certains cas, les acteurs institutionnels ont recours aux organisations paysannes *par défaut*, parce qu'ils ne voient pas quel autre acteur pourrait assumer une fonction qu'ils jugent indispensable. C'est le cas par exemple de la gestion des ressources naturelles en Afrique sub-saharienne car les services publics se sont souvent montrés peu efficaces en la matière. A noter cependant, que l'apparition de nouveaux acteurs, du fait de la décentralisation administrative en particulier, ainsi que les réformes foncières envisagées (privatisation) dans divers pays d'Afrique, pourraient vider certaines des organisations, spécialisées dans ce secteur, de leur contenu actuel.
- Les organisations paysannes conservent, aujourd'hui comme hier, leurs attraits en tant que *facilitateurs et accélérateurs de changement technique et économique* en milieu rural. Les multiples mutations qui sont intervenues (désengagement de l'Etat, libéralisation, globalisation des échanges commerciaux), rendent indispensable et urgente l'adaptation des agricultures familiales à un contexte économique devenu plus complexe, plus instable et plus concurrentiel. Les effets des ajustements structurels ont été dans nombre de cas durement ressentis par les catégories sociales et socioprofessionnelles les plus vulnérables; la pauvreté a augmenté, singulièrement en milieu rural, et les conditions de vie s'y sont globalement dégradées. Craignant que la crédibilité du modèle néo-libéral qui sous-tend ces réformes soit fortement remise en cause, nombre d'acteurs institutionnels investissent dans des programmes de relance de la production dont ils attendent des résultats rapides et significatifs. Certaines organisations paysannes peuvent alors apparaître comme des partenaires privilégiés, notamment quand elles sont structurées autour de filières (coton, cacao, mais aussi maraîchage, pêche, etc.).
- Le recours aux organisations paysannes peut aussi être perçu comme un *moyen de faire aboutir des réformes institutionnelles*. Ainsi, pour que les services agricoles (recherche, vulgarisation, conseil agricole et rural) s'adaptent aux demandes de leurs "clients", il est indispensable que les "clients" soient en mesure de s'exprimer, de se faire entendre, etc. Cela peut se traduire par la création d'organisations spécifiques (la recherche malienne s'est dotée d'un interlocuteur paysan ad hoc à travers les commissions d'utilisateurs); cela peut aussi donner lieu à des partenariats entre des services agricoles rénovés et des organisations paysannes existantes (cas des projets soutenus par la Banque Mondiale au Sénégal, au Mali, en Guinée, etc.).
- Il n'est pas exclu qu'un *souci de cohérence avec le projet démocratique*,

promu par ailleurs par nombre de sources de financement, conduise ces dernières à soutenir aussi les organisations paysannes: lorsqu'on prône l'ouverture politique, peut-on refuser une participation accrue des producteurs aux débats et aux décisions qui concernent la vie économique? En outre, dans nombre de pays où la population rurale reste importante, la "société civile", dont on espère l'émergence et toujours la consolidation, est difficilement concevable sans des organisations paysannes structurées à différentes échelles géographiques et différents niveaux de décision... d'autant qu'elles peuvent constituer des "contre pouvoirs" à un Etat qu'on souhaite "allégé" et recentré sur quelques fonctions régaliennes.

- L'intérêt récent de certains acteurs institutionnels pour les organisations paysannes est aussi lié à la (re)découverte de l'importance des réseaux d'acteurs et du rôle de la *densité institutionnelle* (institutional thickness) dans la gestion des opportunités et des contraintes économiques propres à chaque période. Rejoignant partiellement Crozier et Friedberg qui démontraient que "la capacité au changement de tout ensemble humain est déterminée par sa richesse et sa surabondance non pas matérielles mais relationnelles et institutionnelles" (1977), la notion de "*capital social*", dans son acception anglo-saxonne, revient en force dans le débat sur le développement économique.

Elle met l'accent sur l'importance de «the glue that holds societies together...»: "the social capital enhances the benefits of investments in physical and human capital" (Putnam, 1993); "in other words, it is not just an input into the production function but, like technology, a shift factor (or exponent) of the entire production function..." notent Serageldin et Grootaert (1997). Ils optent

pour une «définition intégratrice» du "capital social" qui englobe les différentes définitions antérieures: il inclut les "associations horizontales" (networks of civic engagement and social norms) qui facilitent la coordination entre les membres mais inclut aussi les «organisations verticales, comme les firmes» et enfin, dans sa conception la plus générale, il englobe également les "relations institutionnelles formalisées" telles que les gouvernements, etc. Ils rejoignent ainsi North (1990) et Olson (1982) en mettant en évidence le fait que les "institutions et les autres formes de capital social ainsi que les politiques publiques, déterminent les "retours" qu'un pays peut retirer de ses autres formes de capital".

Les raisons qui peuvent motiver l'intérêt des acteurs institutionnels pour les organisations paysannes sont donc nombreuses et diverses. Dans tous les cas, le rôle que l'on espère voir jouer aux organisations s'accompagne de la nécessité pour les producteurs qui en font partie (responsables, membres) de se doter de moyens nouveaux: compétences, générales et spécifiques, requises pour assurer les fonctions et les tâches qui leur reviennent, ressources matérielles et financières; définition de mécanismes de prise de décision et de modes d'action appropriés, etc. Il est clair que les appuis extérieurs sont alors nécessaires: mise en place de systèmes d'information, formation technique et/en gestion, création de fonds soutenant les initiatives locales, appuis institutionnels, etc.

De nouveaux enjeux

Après ce rapide tour d'horizon sur les facteurs qui expliquent l'intérêt renouvelé, porté aux organisations paysannes par les acteurs institutionnels, il convient sans doute de mettre l'accent sur trois enjeux qui sous-tendent le débat actuel sur la place et le rôle

des organisations paysannes dans les dispositifs d'appui aux agricultures familiales.

- *En premier lieu*, il convient de souligner que dans divers pays, les organisations paysannes veulent être partie prenante des prises de décisions des programmes d'appui qui les concernent. Elles s'imposent comme des acteurs; elles veulent être considérées comme des partenaires à part entière par les acteurs institutionnels et politiques et il devient difficile de les ignorer ou de les contourner;

Dans nombre de cas, les organisations paysannes revendiquent, à juste titre, des appuis pour jouer le rôle qu'elles considèrent être le leur à l'échelon local, national (cas du CNCR au Sénégal, de l'AOPP au Mali), mais aussi à l'échelon sous-régional (cas par exemple de la Coordinadora de Productores familiares du MERCOSUR ou encore la Plate-forme des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest et du Centre). Il s'agit là d'évolutions récentes, notamment en Afrique, et très positives, même si elles s'opèrent à un rythme inégal selon les pays et les régions et même si elles sont souvent encore émergentes. Il est clair que la définition de la place du rôle des organisations paysannes dans les dispositifs d'appui aux producteurs est un enjeu important pour l'avenir des agricultures familiales; ces recompositions institutionnelles ne vont pas cependant de soi: une nouvelle répartition des fonctions entre les producteurs organisés et les autres acteurs suppose en effet des méthodes de travail renouvelées, des relations nouvelles entre les acteurs, mais aussi un nouveau partage des responsabilités et du pouvoir;

- *Un deuxième enjeu* important est la constitution de relations contractuelles entre les producteurs ruraux et les autres acteurs économiques et institutionnels. Le désengagement de l'Etat entraîne la disparition progressive de la coordination hiérarchique assurée dans nombre de cas par les pouvoirs publics et *de nouvelles*

formes de coordination entre les acteurs sont à inventer. En effet, la promotion de l'agriculture dans une économie libéralisée (et parfois sa survie) est liée à la définition de *nouveaux modes de régulation économique et sociale*, qu'il s'agisse de modes de régulation sectoriels ou territoriaux, à l'échelle locale, régionale et internationale. Au delà des agriculteurs, tous les acteurs ont intérêt à négocier *des compromis institutionnalisés* qui leur permettent de régler leurs relations dans la durée. Ces compromis peuvent concerner des domaines très variés: la mise en place d'un service d'approvisionnement en intrants ou d'un dispositif de commercialisation des produits; la création et la gestion de nouveaux systèmes de financement; la structuration d'une filière de production/transformation (inter-profession); l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de développement local ou encore la définition de politiques agricoles publiques négociées entre les acteurs. Cependant, les compromis négociés ne peuvent être productifs et durables que si les différentes parties concernées en retirent des bénéfices mutuels, qu'elles jugent sinon satisfaisants du moins acceptables. Or, cela ne va pas de soi, les producteurs ne sont pas toujours bien disposés et la négociation s'effectue en outre souvent dans un contexte politique et juridique peu favorable pour les producteurs.

- *Un troisième enjeu* de la période actuelle est la participation des ruraux à la réflexion prospective sur la place et le rôle de l'agriculture dans une économie libéralisée et globalisée. Participer à la définition de nouvelles politiques agricoles, penser l'avenir de l'agriculture dans une perspective de durabilité, définir de nouveaux modèles techniques, redéfinir la place de l'agriculture dans

l'économie et l'aménagement du territoire, affirmer les nouvelles fonctions que l'agriculture peut et doit assumer dans la société, lutter contre la marginalisation et l'exclusion: ce sont là des défis que les sociétés doivent affronter et dont les réponses résident dans la définition d'orientations de long terme qui concernent tous les acteurs mais dont les producteurs et les ruraux ne peuvent être exclus.

Il est clair que la définition d'orientations stratégiques articulant les différents niveaux auxquels s'organise l'activité agricole et se prennent les décisions (de l'échelon local à l'échelon international) n'est pas l'exclusivité des seuls paysans et elle doit concerner l'ensemble de la société. Cependant, l'expérience de pays du Nord (France, Pays Bas, etc.) a mis en évidence l'intérêt (et aussi les limites) d'une alliance forte entre l'Etat et la paysannerie pour définir le projet agricole, ses conditions de mise en oeuvre et pour assumer collectivement les conséquences de restructurations inévitables mais parfois douloureuses au plan social. Les organisations paysannes ne peuvent valablement participer à ce débat que si elles ont les moyens de construire leur propre projet stratégique et de le négocier.

Dans le cas contraire, elles ne peuvent qu'amender les propositions qui leur sont faites et peuvent devenir les instruments, involontaires, de stratégies diversement conformes aux intérêts à moyen et long termes des producteurs.

Ces trois enjeux (définition de la place et du rôle des organisations paysannes dans les dispositifs d'appui aux producteurs, construction de nouvelles formes de coordination entre acteurs et de nouveaux modes de régulations, penser l'avenir de l'agriculture dans une économie libéralisée et globalisée) renvoient tous à l'instauration de relations nouvelles entre les acteurs, fondées sur le *partenariat*, la *concertation* et la *négociation* de contrats et de compromis.

Au delà des déclarations d'intention, de nombreuses résistances se font jour dans la pratique: conflits d'intérêts, mise en cause de positions de pouvoir acquises, etc...

Appuyer les organisations paysannes, c'est donc aussi les accompagner dans les processus de concertation de négociations qui se mettent en place de façon souvent laborieuse.

Il s'agit tout d'abord de *réduire les asymétries* qui caractérisent les relations entre les acteurs concernés dans nombre de "partenariats" actuels et qui mettent très souvent les organisations paysannes en position défavorable par rapport aux autres acteurs économiques et institutionnels: aux inégalités dans l'accès à l'information, en matière d'expertise (capacités d'analyse, de proposition) s'ajoutent des asymétries tout aussi lourdes en matière de contrôle des ressources matérielles et financières, d'accès aux centres de décision politiques, etc. La position défavorable que les organisations paysannes occupent généralement dans de nombreuses relations qu'elles instaurent avec leur environnement et la facilité qui en résulte pour les acteurs dominants d'imposer leurs propositions, risquent de déboucher sur de profondes désillusions pour toutes les parties concernées: érosion de la base des organisations dont les membres peuvent ne plus se reconnaître dans les objectifs auxquels ont adhéré leurs dirigeants, conduites opportunistes, tentatives de détournement de la relation au profit d'objectifs implicites, perte de confiance réciproque, remise en cause de la crédibilité de relations contractuelles, etc.

Pour participer valablement à la négociation et à la mise en oeuvre des décisions contractuelles arrêtées, il est indispensable que les organisations paysannes aient les moyens de renforcer simultanément leurs "capacités stratégiques" (capacités de proposition et de négociation) et leurs capacités techniques d'action. (D. Desche, 1999). Il y a là tout un champ de travail en matière d'appui aux organisations paysannes

qui sera développé dans les sessions 2 et 3 de cet atelier.

Il s'agit ensuite de mettre en place des cadres de concertation qui fonctionnent de façon transparente et équitable et de veiller à l'application des décisions prises de façon négociée.

En toute logique, c'est aux pouvoirs publics qu'il reviendrait de veiller à l'équilibre de la négociation entre les acteurs concernés, au sein de cadres de concertation institutionnalisés. Cela peut cependant être problématique dans certains pays où l'Etat a perdu l'essentiel de ses moyens d'action et peut paraître parfois plus au service d'intérêts particuliers que de l'intérêt général. La reconnaissance de l'importance du rôle de l'Etat met en évidence la nécessité d'accorder une attention particulière aux options politiques qui sont faites et aux modalités selon lesquelles il assure les fonctions qui lui sont reconnues.

Dès lors, l'appui aux organisations paysannes devrait viser aussi le renforcement de leurs capacités à influencer les centres de décision politiques (à l'échelon central et au sein des collectivités publiques décentralisées). Cet "empowerment" des organisations paysannes peut en effet favoriser l'intervention de l'Etat pour corriger les "défaillances du marché" (biens publics, externalités, économie d'échelle, risque moral). Il peut aussi contribuer à ce que les réformes entreprises s'appuient sur un véritable "état des lieux" débattu et validé par les acteurs concernés, et à ce que leurs orientations et les modalités de leur mise en oeuvre soient réellement négociées.

Enfin, les organisations paysannes seront d'autant mieux préparées à la négociation avec les autres acteurs qu'elle seront porteuses d'un projet (technique, économique, social et culturel) à long terme, adapté aux nouveaux défis auxquels sont confrontées les agricultures familiales, et dans lequel leurs adhérents se reconnaissent.

Le rôle des organisations paysannes ne peut être en effet, limité à la "gestion" des situations créées par des décisions de politique agricole prises pour l'essentiel sans leur avis et il ne peut se réduire à obtenir, conjoncturellement, de simples aménagements aux réformes entreprises.

La construction par les organisations paysannes de ce projet, suppose le renforcement de leurs capacités stratégiques et donc des appuis (cf. Session 3):

- Pour comprendre les mutations qui s'opèrent dans un environnement devenu plus complexe, plus instable et plus concurrentiel;
- Pour caractériser les nouvelles contraintes et pour identifier les nouvelles opportunités;
- Pour construire des alliances et des partenariats.

La construction de ce projet suppose aussi que les responsables d'organisations paysannes restent attentifs aux attentes de leurs adhérents et qu'ils aient le pouvoir de les mobiliser. Or, dans certains cas, les leaders sont fortement aspirés par l'extérieur: les multiples sollicitations dont ils sont l'objet, leur volonté légitime d'être partie prenante des débats et des décisions qui les concernent peuvent distendre les liens entre le sommet et la base de l'organisation. Si les multiples problèmes de communication au sein des organisations ne sont pas résolus, il peut en résulter une perte de légitimité des organisations auprès des producteurs. Cela affaiblit leur pouvoir de mobilisation et donc leurs capacités d'action et peut les discréditer vis à vis de l'extérieur.

Dans ce domaine aussi, des appuis s'avèrent indispensables (appuis méthodologiques, appuis financiers au fonctionnement de l'organisation, etc...).

Cela est d'autant plus nécessaire que les organisations paysannes émergent toujours de la volonté d'acteurs particuliers qui sont au départ minoritaires au sein de la société

locale. Leur capacité à élargir leur base est liée à l'identification d'enjeux mobilisateurs et à leur aptitude à traduire des objectifs généraux en programmes opérationnels et à les mettre en oeuvre.

Or, dans nombre de cas, c'est un processus fédérateur qui est impulsé et qui occulte la diversité des situations agricoles et des stratégies des producteurs ainsi que les intérêts divergents, les rapports de pouvoir et les contradictions qui existent au sein de la société locale. Il est pourtant essentiel que les organisations paysannes les prennent en compte dans les choix qu'elles effectuent. Il s'agit là d'une question toujours difficile pour les responsables d'organisations paysannes; s'il n'appartient pas à des appuis extérieurs d'ouvrir le débat, ces derniers peuvent en revanche contribuer à l'éclaircir.

En guise de conclusion, on peut sans doute dire que les organisations paysannes actuelles sont en phase de construction ou de re-construction. Elles prétendent légitimement à un statut d'acteur sans avoir dans la plupart des cas les moyens de jouer pleinement le rôle qu'elles revendiquent. Elles ne correspondent généralement pas aux projections qui sont faites sur elles par les organismes de développement mais en retour, elles ne trouvent pas toujours chez ces derniers les appuis qu'elles seraient en droit d'attendre d'eux.

La construction de partenariats techniques, économiques, et politiques équilibrés constitue de ce fait un défi central dans la période actuelle et cette construction est un "processus" qui ne peut se réduire à la mise en place de simples "procédures standardisées".

Elle inclut des apprentissages de la part de chacun des partenaires (et dont des errements inévitables) mais aussi une modification progressive des rapports de pouvoir entre les acteurs.

Les organisations paysannes ne peuvent pas, avec leurs seules ressources humaines, matérielles et financières, être à la hauteur des

défis techniques, économiques, sociaux et politiques auxquels sont confrontés les ruraux. Des alliances et des partenariats sont nécessaires mais aussi des appuis et des accompagnement susceptibles de les aider à nouer ces alliances et à construire ces partenariats.

Ces appuis supposent des investissements importants, dans la durée et leur efficacité est liée en grande partie aux modalités selon lesquelles ils seront apportés. Dans ce domaine aussi, la reconnaissance des organisations paysannes en tant qu'acteurs et la contractualisation des appuis sont indispensables: les objectifs, les contenus de ces appuis doivent eux aussi être négociés avec les organisations paysannes. Le risque existe en effet que les appuis visant le renforcement des organisations paysannes contribuent à les détourner de leurs objectifs propres, à les instrumentaliser pour atteindre des objectifs définis de l'extérieur.

Note

1. Entendu ici comme la mise en place d'un dispositif spécifique visant à orienter et accélérer le changement technique et économique au sein des unités de production familiales et des sociétés rurales.

Quelques References Bibliographiques

- Bingen, J., D.Carney, et E. Dembele. 1996. The malian union of cotton and food crop producers: its current and potential role in technology development and transfer. In Agricultural research and extension network. London: ODI, 31 p.
- Bosc, P.M., C. Darde, M.R. Mercoiret, J. Berthome, et B.Goudiaby. 1995. Organisations socio-professionnelles: innovations organisationnelles et

- institutionnelles et stratégies des acteurs. Le cas du département de Bignona au Sénégal. In: Chauveau J.P., Yung J.M. (eds.).-Innovation et sociétés. Quelles agricultures? Quelles innovations? Volume II. Les diversités de l'innovation. Actes du 14eme Séminaire d'Economie Rurale; 1993/09/13-16; Montpellier. CIRAD, INRA, ORSTOM, p. 63-75.
- Crozier, M., et E. Friedberge. 1977.L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective. Paris: Le Seuil, 500 p.
- Farrington, J. 2001. Farmers' Participation in Agricultural Research and Extension: Lessons from the Last Decade (draft). London: ODI.
- Haubert,M., et M. Bey. 1995. Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde? Paris: Publications de la Sorbonne, 268 p. (Homme et Société 21).
- Hirschman, A.O. 1995. Défection et prise de parole. Théorie et applications. Paris: Fayard, 213 p.
- Jacob, J.P., et Ph.Lavigne Delville. (sous la direction de). 1994. Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques. Paris: APAD, KARTHALA, 307 p.
- Mercoiret, M.R., Vuarin, P., J. Berthome, D. Gentil, et P.M. Bosc. 1997. Etats désengagés, paysans engagés. Perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique Latine. Atelier International; 1995/03/20-25; Mèze. Paris: FPH, 189 p. (Dossier pour un Débat).
- Merrill-Sands, D, et M.H. Collion. 1993. Making the farmers' voice count in agricultural research. Quarterly Journal of International Agriculture, 32 (3): 260-279.
- North,D.C. 1990. Institutions, institutional change and economic performance. New York: Cambridge University Press, 152 p. (Political Economy of Institutions and Decisions Series).
- Serageldin, I., et C. Grootaert. 1997. Defining Social Capital: an integrating view in Evaluation and development, the institutional dimension.